

Comme il importe d'entendre et de voir les Palestiniens participer aux discussions dont dépendent leur avenir, nous devons exiger la reconnaissance mutuelle. L'OLP doit reconnaître le droit permanent d'Israël d'exister, et Israël doit reconnaître que le peuple palestinien a le droit à l'autonomie politique et à une forme de souveraineté territoriale.

Pour maintenir la stabilité pendant la période de transition, les États arabes devraient accepter la présence provisoire mais réelle des Nations Unies ou une zone démilitarisée, ou les deux. Pour assurer la non-belligérance de part et d'autre, les grandes puissances devraient garantir, par des accords bilatéraux et multilatéraux, la sécurité mutuelle de frontières nationales souveraines reconnues. Le monde industrialisé devrait être disposé à assurer une aide internationale considérable et des garanties qui assureront la stabilité économique de la région.

Face à l'énorme puissance économique du bloc arabe, le Canada, tout en donnant plus d'ampleur à ses relations trop longtemps négligées avec les pays du monde arabe, doit réaffirmer qu'il ne sacrifiera jamais le principe ou son sens humanitaire à des considérations d'ordre financier. Notre bienveillance envers les arabes, des liens culturels, commerciaux et diplomatiques plus étroits avec eux, ne permettent pas, et ne doivent pas permettre, de supposer que notre amitié pour Israël et l'appui que nous lui accordons, ont diminué. Il faut trouver une solution politique et administrative pour assurer la liberté du culte et de mouvement aux trois grandes religions qui se côtoient à Jérusalem.

● (1242)

Étant donné le rôle important que joue le Canada au Conseil de sécurité, en cette période décisive, le représentant permanent du Canada devrait avoir la possibilité d'entrer rapidement et régulièrement en rapport avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il faudrait, pour cela, nommer un ministre de plein droit ou un ministre associé chargé de lui donner des directives politiques précises dont il devrait répondre directement devant le cabinet et devant la Chambre des communes.

Il y aurait lieu de présenter à la Chambre des communes un amendement à la loi sur les banques, afin d'interdire à toute société canadienne, à toute personne ou à toute banque de dévoiler, à des fins commerciales, des renseignements portant sur l'origine raciale ou ethnique, la religion ou l'appartenance politique d'un citoyen canadien.

Aussi longtemps que la crise du Moyen-Orient ne sera pas résolue, le monde continuera de se trouver placé devant un baril de poudre avec une mèche allumée qui ira en se rétrécissant. A moins que les responsables internationaux ne profitent de l'état d'esprit positif qui règne actuellement et n'agissent pour saisir cette occasion d'aboutir à une paix, cette occasion leur échappera certainement et l'attitude cynique de ceux qui rejettent les possibilités de paix et veulent s'en tenir à une politique de confrontation retrouvera toute sa crédibilité.

La position adoptée par le gouvernement irakien—pays qui est à la tête du front du refus—est qu'un règlement de la question du Moyen-Orient ne peut aboutir par le biais de négociations pacifiques mais plutôt par le recours à la force et par une confrontation finale conduisant au rétablissement d'un État palestinien démocratique et à la disparition de l'État d'Israël créé par les Nations Unies.

### *L'Adresse—M. Martin*

Le monde, et encore moins le Moyen-Orient ne peuvent laisser se dérouler cette confrontation qui pourrait se terminer par une apocalypse. Les faibles initiatives du gouvernement canadien dans ce domaine sont pour le moins insuffisantes et manquent de détermination compte tenu des circonstances. Quant à nous, en tant qu'opposition, ne pas inviter instamment notre gouvernement à agir efficacement en vue d'une solution aux problèmes du Moyen-Orient constituerait non seulement un manquement à notre devoir envers le peuple canadien mais aussi un manquement envers nos obligations en tant que citoyens du monde.

Une nouvelle conférence de Genève pourrait avoir des résultats positifs si toutes les parties intéressées y siégeaient dans un esprit de bonne volonté et de compromis, où il serait mis l'accent sur la coopération plutôt que sur la confrontation et où l'on insisterait sur le respect mutuel dû à la fierté de chacun quant à son identité culturelle profonde.

Nous sommes tous des médiateurs de paix. Nous souhaitons tous que la paix revienne et j'espère que nous allons nous engager à nous intéresser à la question du Moyen-Orient au nom de toute l'humanité.

**M. Alan Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur l'Orateur, je voudrais faire porter mes propos au cours de ce débat dans trois domaines. Je voudrais d'abord parler de questions relatives à l'état de l'économie canadienne. J'ai ensuite l'intention de faire quelques remarques au sujet des lacunes qui existent de toute évidence à l'heure actuelle dans le domaine de ce que nous pourrions appeler la question de l'entente nationale à travers notre grand pays. Je voudrais enfin conclure par quelques remarques portant sur l'actuelle crise de l'énergie à laquelle doit maintenant faire face le Canada et qui s'aggrave très nettement.

J'aborderai donc tout d'abord l'état de l'économie. Je n'étais pas à la Chambre hier lorsque le chef de l'opposition (M. Clark) a pris la parole au cours de ce débat. Je n'ai pu l'entendre et par conséquent j'ai cherché aujourd'hui dans le harsard si je pouvais y trouver quelques remarques vraiment valables qu'il aurait pu faire à ce sujet, et en particulier toute recommandation bien raisonnée qu'il aurait pu proposer. Je n'en ai pas trouvé beaucoup, ce qui m'a un peu surpris, parce que même s'il avait indiqué que d'autres orateurs de son côté de la Chambre traiteraient d'autres aspects du discours du trône, il m'a semblé qu'à cause de certains des propos qu'il avait tenus en public un peu partout au pays nous aurions pu nous attendre qu'il profite de la première occasion à la Chambre pour parler de ces recommandations auxquelles lui et d'autres de son parti ont travaillé pour remédier aux maux qu'ils ont discernés dans nos affaires économiques nationales.

Nous notons que le distingué député de Rocky Mountain a reproché au gouvernement ses déficits, en disant que ceux-ci semblaient croître d'une semaine à l'autre. Il a ensuite proposé des recommandations qui, à son avis, aideraient à résoudre certains de nos problèmes économiques; figurait parmi ces recommandations une proposition qui diminuerait les revenus du gouvernement. Je n'ai pas l'intention de débattre la valeur de la proposition elle-même. En fait, il peut parfois falloir augmenter un déficit qui est déjà élevé. Il ne peut pas faire les deux en même temps. Il ne peut pas critiquer les déficits du